

VOICE

Le journal de la SPM | mars 2019 | numéro 1



Antitsiganisme en Suisse

Yéniches, Sintés et Roms : un succès en matière de racisme, de nouvelles lois contre les gens du voyage

Deux cantons ont édicté en 2018 des réglementations spéciales défavorables aux Yéniches, Sintés et Roms nomades. A Berne, la nouvelle loi sur la police, controversée, facilite le renvoi des minorités itinérantes. A Neuchâtel, une loi spécifique aux communautés nomades a été adoptée. Par ailleurs, le nombre de déclarations racistes à l'encontre des membres de ces minorités a augmenté, donnant lieu en janvier dernier à une condamnation pour cause de discrimination raciale.

Les minorités yéniche, sinté et rom ont subi de nombreuses injustices en Suisse. Jusqu'en 1972, il était légalement interdit aux Roms et aux Sintés étrangers/ères d'entrer en Suisse et de s'y établir. Entre-

temps, plusieurs Etats européens leur ont reconnu le statut de minorité nationale, qui les protège au niveau du droit international et dans certains pays au niveau du droit national. Mais ces minorités continuent de faire l'objet de méfiance et de racisme.

Loi spécifique à Neuchâtel

Dans le canton de Neuchâtel, la « loi sur le stationnement des communautés nomades » (LSCN) du 20 février 2018 ne prévoit rien qui favorise la situation des communautés itinérantes mais contient plusieurs dispositions qui facilitent leur contrôle et leur renvoi. Exemples : désormais, chaque communauté nomade doit s'annoncer à un organe de contrôle avant de séjourner sur le territoire cantonal, y compris lors



d'une halte spontanée sur un terrain privé, soumise en théorie au droit privé. Le contrat de bail entre les parties doit se faire par écrit et être enregistré par un service cantonal. Sinon, les gens du voyage, parfois peu aux faits des règles juridiques, peuvent être renvoyé-e-s immédiatement pour cause de « campement illicite ». Il est aussi prévu de séparer les aires d'accueil pour personnes suisses et étrangers/ères.

Cette loi contrevient aux prescriptions de droit international et de droit fédéral, aussi la Société pour les peuples menacés (SPM) a-t-elle déposé avec l'organisation yéniche schäft qwant un recours auprès du Tribunal fédéral. La décision est pendante.

Renvoi simplifié dans la nouvelle loi bernoise sur la police

A Berne, la nouvelle loi sur la police va dans le même sens. Désormais, quiconque « campe » sans autorisation sur un terrain peut être renvoyé dans les 24 heures. La disposition est trompeuse car elle vise clairement les Yéniches, Sintés et Roms nomades sans les nommer : les touristes « campent » alors que les gens du voyage ont besoin d'aires de séjour pour mener leur mode de vie. Personne n'exigerait d'une personne sédentaire qu'elle quitte son logement dans les 24 heures, sans préavis. Il est inadmissible de considérer les gens du voyage et les touristes de la même manière. Voilà pourquoi la SPM a soutenu le comité référendaire du « Non à la loi sur la police » et la table ronde organisée sur le thème « Loi bernoise sur la police : droits fondamentaux et protection des minorités au lieu de la répression ». La loi a été adoptée par l'électorat bernois début février.

Condamnation de membres des Jeunes UDC bernois

Les Jeunes UDC du canton de Berne ont publié en février 2018 un post sur Facebook qui dénigre les minorités sinté et rom de façon générale. La Verband Sinti und Roma Schweiz (VSRS), soutenue par la SPM, a déposé une plainte contre ce post, invoquant la norme pénale anti-racisme. Début janvier, le Tribunal régional de Berne-Mittelland a condamné les deux co-présidents de la section bernoise pour discrimination raciale. Les prévenus se sont montrés inflexibles et ont invoqué la liberté d'expression. Selon la SPM et la VSRS, ce jugement indique que la justice bernoise ne tolère pas les déclarations racistes.

Progrès nécessaires en Suisse

Il reste beaucoup à faire pour améliorer la situation des Yéniches, Sintés et Roms en Suisse. Ce constat ressort entre autres du quatrième Avis sur la Suisse du Conseil de l'Europe sur l'application de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Une demande essentielle est le dialogue d'égal à égal. La SPM et la VSRS proposent des solutions concrètes : il existe depuis 2017 une offre de médiation entre les minorités nomades et les autorités qui s'est déjà révélée très utile. Il faut promouvoir de telles offres de prévention de conflits.

Texte : **Angela Mattli** responsable de campagne minorités et discrimination SPM, et **Lea Ackermann** stagiaire campagnes

PHOTO : MÄD



Interview avec Nora Refaeil

Nora Refaeil est avocate, médiatrice et membre du comité de la Société pour les peuples menacés. Elle informe sur la pertinence des plaintes juridiques déposées pour racisme, ainsi que les chances d'aboutir.

Au cours des dernières années, la SPM a déposé plusieurs plaintes pour racisme envers les Roms, Sintés et Yéniches. Ces plaintes sont-elles la bonne façon de lutter contre le racisme ?

Ces plaintes pour racisme sont importantes et justes : les actes et paroles passibles de poursuites légales ne doivent pas être ignorés. Mais ces plaintes sont toujours déposées trop tard, car l'humiliation a déjà eu lieu. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en place des mesures préventives. La SPM travaille aussi à la mise en place de ces mesures, en obtenant, par exemple, des rapports juridiques pour certaines questions précises. Restent le travail de médiation et de sensibilisation : on citera par exemple le projet de médiation pour les Roms nomades que la SPM a lancé conjointement avec la Verband Sinti und Roma Schweiz.

Les plaintes ne prennent-elles pas le risque d'accorder trop de visibilité à ceux qui ont tenu des propos racistes ?

Les plaintes offrent évidemment une plateforme aux personnes qui ont tenu des propos racistes. C'est pourquoi il est important de bien peser le pour et le contre d'une procédure légale. Il faut éviter de déposer des plaintes à tout va, pour le seul motif qu'un propos a déplu. D'un autre côté, les procédures peuvent servir à clarifier les zones floues. Il est possible d'exiger des procédures légales. Cela fait partie des droits humains.

Quels sont les obstacles juridiques à surmonter en Suisse pour qu'une plainte aboutisse ?

Il faut tout d'abord différencier les procédures relevant du droit pénal et du droit civil. Dans le cadre d'une procédure pénale, le plaignant se trouve dans la situation de la personne lésée, de la victime. Cette différenciation n'est pas chose facile dans le cas des déclarations publiques. L'appréciation du ministère public est un autre obstacle pour les procédures pénales. Il peut freiner l'avancée d'un dossier ou décider de classer la plainte pour manque de preuves ou sur motif que les faits ne sont pas établis. Pour les procédures civiles, on rencontre des obstacles tout à fait différents : il n'y a pas de texte qui protège explicitement contre la discrimination raciale. Certains principes généraux entrent en jeu. De plus, nous disposons de très

peu de précédents judiciaires. Dans ce contexte, le risque financier et la définition des responsabilités sont des obstacles très difficiles à surmonter.

Pourquoi les organisations comme la SPM rencontrent-elles autant de difficultés dans leurs actions de soutien pour les personnes concernées ?

Dans le droit pénal, les organisations ne peuvent engager des procédures que par le dépôt d'une plainte. Une initiative parlementaire, déposée par Manuel Tornare, souhaitait accorder un « droit de recours » aux organisations de défense des minorités en plus des dispositions de l'art. 261bis du CP. Ce droit aurait accordé une qualité de partie aux organisations, leur permettant de recourir jusqu'au tribunal fédéral. Malheureusement, cette initiative a été rejetée.

Le Conseil de l'Europe propose une sorte de « droit de recours des organisations » pour les ONG dans le cadre des affaires de racisme. Ce droit pourrait-il être utile ?

Je pense qu'un droit de recours des organisations pourrait être un moyen important pour combattre durablement le racisme et la discrimination. Mais les bases légales offrant un droit de recours aux organisations manquent. Dans le droit pénal, un tel droit de recours des organisations n'existe pas. Dans le droit civil, il n'est possible que de façon très limitée. Il n'existe pas d'arrêté à cet effet pour les cas de racisme. L'année passée, un événement positif a eu lieu, dans un autre domaine : suite à une action collective, il a été possible de réprimander un cas de discrimination envers des enfants handicapés à qui on avait refusé l'accès à des bains thermaux. La loi fédérale prévoit une base légale pour les cas de préjudice envers les personnes handicapées. Celle-ci permet à une organisation de personnes handicapées de faire valoir des droits juridiques lorsqu'un préjudice lèse un grand nombre de personnes handicapées.

Comment interpréter le jugement contre deux co-présidents des jeunes UDC du canton de Berne qui ont été condamnés pour des propos racistes envers les Roms par le tribunal régional ?

La liberté d'expression étant un élément si important, en particulier pour les personnages politiques, il est d'autant plus important d'y appliquer un cadre strict : les campagnes politiques attaquant la dignité humaine sont punissables et ne sauraient être protégées sous couvert de liberté d'expression. Ce jugement est également très important car il n'existe pour ainsi dire aucun précédent pour les cas relevant de l'antitsiganisme.

Interview: **Dominique Schärer** responsable de la communication SPM



Editorial

Notre engagement porte ses fruits : en janvier 2019, le Tribunal régional de Berne-Mittelland a condamné les deux co-présidents des Jeunes UDC du canton de Berne pour violation de la norme pénale contre la discrimination raciale. En 2018, dans le cadre de la campagne électorale des Jeunes UDC, les deux jeunes responsables politiques avaient en effet publié un post sur Facebook qui dénigrerait de manière généralisée les minorités sintés et roms. L'association Verband Sinti und Roma Schweiz (VSRS), partie requérante dans cette affaire, a reçu le soutien de la SPM. La décision du tribunal montre que, dans certains cas, cela vaut la peine d'engager des poursuites juridiques dans le combat contre le racisme (voir l'article et l'interview pp. 1-3).

Sur la question de l'or, nous avons également pu faire avancer les choses. Ainsi, en janvier dernier, l'Administration fédérale des douanes a enfin répondu à la demande de la SPM en autorisant l'accès aux données relatives à l'origine de l'or importé par les quatre plus grandes raffineries du pays. Cette décision constitue une petite révolution, même si les raffineries concernées ont entre-temps déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral. L'Administration fédérale des douanes tient ainsi compte du grand intérêt public que suscite la transparence de l'origine de l'or. Pour de plus amples informations, lisez notre article p. 7.

Sans vous, chères et chers membres, donatrices et donateurs, ces avancées n'auraient pas été possibles. Un grand merci pour votre soutien ! Pour en savoir plus sur les étapes que nous avons remportées en 2018, vous pouvez consulter notre carte du monde p. 7.

Cette année, la Société pour les peuples menacés fêtera ses 30 ans. Nous vous offrirons différentes possibilités de célébrer avec nous - par exemple lors de notre assemblée générale du 22 mai. Plus d'informations suivront sur www.gfbv.ch/evenements.

En attendant, nous vous souhaitons une lecture captivante !

Lisa Mazzone, présidente de la SPM

IMPRESSUM

VOICE 1, mars 2019 **Editrice** : Société pour les peuples menacés, Birkenweg 61, CH-3013 Berne, 031 939 00 00, info@gfbv.ch, www.gfbv.ch **Rédaction** : Dominique Schärer **Mise en page** : Tania Brügger Márquez **Collaborateurs/trices pour ce numéro** : Angela Mattli, Christoph Wiedmer, Dominique Schärer, Lea Ackermann, Maja Gobel, Nicole Gisler, Yves Bowie **Parution** : semestrielle **Tirage** : 8500 exemplaires **Impression** : gdz AG, Zürich; imprimé sur Plano Speed («FSC Mix») **Abonnement** : CHF 30.-/an **Cotisation** : dès CHF 60.-/an **Photo de couverture** : Eric Roset

Nos succès 2018 pour les minorités

Tout au long de l'année passée, nous avons pu célébrer des succès et obtenir un changement grâce à nos campagnes. Sans vous, très chères et chers membres, donatrices et donateurs, nos victoires d'étapes sur la carte du monde n'auraient pas été possibles. Nous vous remercions du fond du cœur pour votre précieux soutien !



Suisse

Or : victoire d'étape dans la lutte pour la transparence

Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence a recommandé à la Direction générale des douanes de répondre favorablement à la demande de la SPM souhaitant un accès détaillé aux transactions commerciales de l'or. Début 2019, la Direction générale des douanes a suivi cette recommandation (*voir article p. 7*). Cet événement a créé une petite onde de choc dans un monde d'ordinaire très secret. Les raffineries, par contre, sont incorrigibles : elles ont déposé un recours.



Pérou

Les autorités confisquent de l'or destiné au marché suisse

En mars, les douanes péruviennes ont intercepté 91.42 kilos d'or provenant du fournisseur douteux Minerales del Sur. L'or était destiné à la raffinerie suisse Metalor. Les exportations de ce fournisseur ont depuis été stoppées. La SPM avait déjà critiqué les relations commerciales entre Metalor et Minerales del Sur en 2015. Seulement en 2018, Metalor a banni de sa clientèle les fournisseurs les plus contestés d'or péruvien. Pour toujours, nous l'espérons.



Relations avec la Suisse



Campagne « No dirty gold! »



Campagne « Des aires de transit supplémentaires pour les Roms nomades »



Campagne sur le Tibet



Campagne Sri Lanka

et autochtones – aussi grâce à vous !

SUISSE

Suisse

Moins de conflits grâce à la médiation

Le projet de médiation entre les Roms nomades, les propriétaires terriens et les autorités a connu un bilan réjouissant en été 2018. Des conflits ont pu être évités grâce à l'intervention du médiateur Andreas Geringer et d'autres membres de la Verband Sinti und Roma Schweiz (VSRS). Ce résultat est particulièrement positif considérant que plus de 1500 caravanes de Roms nomades ont arpenté la Suisse en 2018.

Tibet

Pétition déposée

En septembre, la SPM et des organisations tibétaines ont déposé une pétition pour les droits des Tibétain-e-s en Suisse. Plus de 11 000 personnes y ont apposé leur signature : malgré l'accord de libre-échange avec la Chine, la Suisse doit continuer à s'engager pour le respect des droits humains au Tibet. En Suisse, cela signifie que la politique et les autorités doivent protéger la communauté tibétaine, notamment contre la surveillance chinoise.

Dubaï

Chute massive des importations d'or de Dubaï vers la Suisse

Dans un rapport du mois de mars, la SPM a montré pourquoi elle suspectait que Dubaï était une plaque tournante pour l'or provenant de régions en conflit. Suite à cette publication, les exportations des Emirats Arabes Unis vers la Suisse ont fortement baissé. En janvier 2018, les Emirats étaient le fournisseur principal d'or en Suisse avec plus de 21 tonnes d'or. Au mois de juillet, plus aucun gramme d'or n'a été importé en provenance de ce pays. A l'exception du mois de décembre, ce recul s'est poursuivi pour la deuxième moitié de l'année.

Sri Lanka

Des habitant-e-s retrouvent leur île

Pendant des années, la marine sri-lankaise a occupé la petite île d'Ira-naitivu. Soutenue par la SPM, la population a lutté pour récupérer son île. Avec succès : les insulaires ont pu rentrer chez eux au mois de mai. Leur situation s'est améliorée car ils peuvent à nouveau pêcher depuis leur île.

BKW et CS : aucune concession à l'égard des Samis du Sud norvégiens

PHOTO : FRANZISKA ROTHENBUHLER



Maja Kristine Jåma, déléguée des Samis du Sud, se retrouve face à la BKW à Berne au sujet des conséquences du projet de parc éolien en Norvège.

La SPM a mené en décembre 2018 la campagne « Turbines Need Sami Consent ! » afin de soutenir les revendications des Samis du Sud norvégiens envers les entreprises suisses BKW et Credit Suisse : ces dernières doivent reconsidérer leurs investissements dans un projet de parc éolien sur un territoire sami utilisé pour l'élevage de rennes. Grâce à la SPM, les délégué-e-s samis ont pu avoir des échanges directs en Suisse. Une intervention politique auprès du Grand Conseil bernois suit.

Mi-décembre, Maja Kristine Jåma, une Sami du Sud de 25 ans, est venue en Suisse pour rencontrer en personne des représentants de BKW et de Credit Suisse (CS). Directement concernée et déléguée de sa communauté, voici sa demande : « Les entreprises suisses doivent prendre leurs responsabilités et effectuer des études indépendantes. Ecoutez-nous, les Samis, car nous connaissons les conséquences de votre projet. » En tant qu'investisseurs, BKW et CS jouent un rôle déterminant dans un projet d'immense parc éolien dans la région norvégienne de Storheia qui menace l'élevage traditionnel de rennes exercé par les autochtones scandinaves et l'existence des personnes concernées.

Les Samis font entendre leur voix

La SPM a accompagné les entretiens et mené une action à Berne pour attirer l'attention sur cette problématique. Avec

deux représentant-e-s samis accompagné-e-s d'un renne, nous avons remis à la BKW une carte de vœux géante avec nos revendications, car le projet a terni les fêtes de fin d'année des Samis. La délégation a bénéficié d'un coup de pouce bienvenu : le jour des entretiens, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) de l'Onu a publié une recommandation préconisant la suspension des travaux à Storheia jusqu'à l'issue de la procédure en cours auprès du CERD.

Coup dur

Malgré cette recommandation, CS et la BKW tiennent au projet. Le consortium, qui n'a jamais écouté directement les demandes des autochtones, a néanmoins proposé de se rendre en Norvège pour se faire une idée sur place. Le fait que l'Etat norvégien et les sociétés responsables passent outre la recommandation du CERD est cependant un affront supplémentaire vis-à-vis des Samis et laisse à penser qu'une visite éventuelle ne fournirait en réalité qu'un alibi, c'est pourquoi les Samis ont rejeté la proposition de visite.

La politique doit ouvrir l'œil

Lors d'une soirée-débat publique de la SPM, les deux représentant-e-s samis ont expliqué leur position : « Nous sommes aussi favorables aux énergies renouvelables et ressentons le changement climatique. Mais nous avons déjà beaucoup donné. Si nous donnons encore plus,

nous n'aurons plus rien. » Entre-temps, la politique suisse s'est penchée sur la problématique. Lors de la session de printemps du Grand Conseil bernois, la Verte Natalie Imboden a déposé une intervention parlementaire. Selon cette dernière, le Grand Conseil est chargé, au nom du canton de Berne, d'examiner comment la BKW respecte les standards internationaux en matière de responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de ses investissements à l'étranger et d'étudier les modalités contractuelles prévues en cas de violation des droits humains par ses partenaires. Il s'agit d'éviter les effets négatifs sur les personnes et l'environnement. « Il est intolérable que le canton de Berne, actionnaire majoritaire de la BKW, soit indirectement impliqué dans des projets contraires à des normes internationales de droits humains », souligne Angela Mattli, responsable de campagne minorités et discrimination à la SPM. Nous allons garder un œil sur cette affaire et nous nous engagerons pour que les entreprises suisses respectent les droits des communautés autochtones et les appliquent dans leur politique interne.

Texte : Maja Gobel, stagiaire communication SPM

Pétition déposée

L'armée doit restituer les terres occupées ! Cette revendication a été adressée au président sri-lankais par une centaine de personnes rassemblées à Colombo, capitale du Sri Lanka, le 10 décembre 2018 à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme. Suite à l'initiative de la Société pour les peuples menacés (SPM), une pétition a été déposée, suivie d'un mouvement de protestation où les voix se sont élevées.

« Grâce à notre campagne, certaines familles ont déjà pu récupérer leurs terres, explique Yves Bowie, responsable de campagne pour le Sri Lanka à la SPM. Mais sans le soutien du gouvernement sri-lankais, il leur est impossible de reconstruire leur vie. D'autres familles attendent toujours la libération de leurs terres. » Entre le 3 et le 6 décembre 2018, Yves Bowie et des membres de notre organisation partenaire « National Fisheries Solidarity Movement » (NAFSO) se sont rendus dans le nord et l'est du Sri Lanka où ils ont rencontré neuf communautés dont les terres avaient été accaparées par l'armée. Suite aux revendications des personnes concernées, la SPM et la NAFSO ont rédigé une pétition.



Sri Lanka : Protestation pour le respect des droits humains et la restitution des terres occupées.

Revendications déposées

Le 10 décembre 2018, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, la SPM et la NAFSO ont invité près d'une centaine de personnes concernées à se rassembler à Colombo. Certaines d'entre elles ont pu exposer leur situation et leurs revendications lors d'une conférence de presse. Elles ont ensuite déposé la pétition pour la restitution de leurs terres et une demande d'aide à la reconstruction auprès de six ambassades (Etats-Unis, Cuba, Grande-Bretagne, Afrique du Sud, Japon et Australie) puis se sont rassemblées à la gare centrale de Colombo où elles ont donné de la voix en signe de protestation. Pour finir, elles ont également remis leur pétition au président sri-lankais, et ont pu obtenir des résultats : peu de temps après, l'armée restituait aux personnes concernées une autre partie des terres, mais une petite partie seulement.

Texte : Yves Bowie responsable de campagne pour le Sri Lanka à la SPM

NEWS

Importations d'or en Suisse : une victoire d'étape pour la SPM

La Direction générale des douanes veut autoriser la SPM à consulter les données relatives au commerce de l'or : une victoire d'étape dans la campagne « No dirty gold! »

D'après les sites Internet des grandes raffineries aurifères suisses, le commerce de l'or est on ne peut plus transparent et propre. Il n'empêche que des organisations non gouvernementales ou des journalistes leur reprochent régulièrement d'acheter de l'or sale. Malgré toutes les recherches effectuées sur leurs sites Internet ou dans leurs publications pour trouver des indications sur la provenance de l'or, il est impossible de trouver les informations et par conséquent, de vérifier les dires des raffineries.

L'an dernier, la SPM a déposé une demande auprès de la Direction générale des douanes pour accéder aux chiffres détaillés relatifs à ce commerce. Elle s'est fondée sur la loi sur la transparence, dont le but est de permettre la consultation de documents officiels des autorités fédérales et de favoriser ainsi la transparence. Sous la pression des raffineries, la Direction a d'abord refusé. En novembre 2018, le Préposé à la transparence a cependant recommandé que la SPM obtienne ces chiffres. Et miracle : à la mi-janvier 2019, la Direction a décidé que l'intérêt public était caractérisé et que la SPM devait pouvoir accéder aux données demandées.

Les raffineries ont réagi avec indignation et ont déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral. Si les raffineries s'obstinent à refuser de dévoiler l'origine de l'or, nous ne pouvons que constater : si elles n'ont rien à cacher, elles ne devraient pas redouter cette transparence.

Texte : Christoph Wiedmer co-directeur de la SPM

« C'est une question qui concerne l'ensemble de la société »



PHOTO : M&A

Président du conseil d'administration de Stämpfli SA, Peter Stämpfli défend l'initiative pour des multinationales responsables. Dans un entretien avec la SPM, l'entrepreneur bernois parle de l'importance des droits humains et des arguments vides de sens autour de l'initiative.

Peter Stämpfli, en tant que président du conseil d'administration de Stämpfli SA, vous défendez l'initiative pour des multinationales responsables. Pour quelles raisons ?

Sur des questions déterminantes comme celle-ci, on ne doit pas rester silencieux. On ne peut accepter que des entreprises jouissent d'avantages en Suisse, un pays offrant un niveau élevé de protection juridique, une formation de qualité, des taux d'imposition relativement bas, une sécurité politique et sociale, et que dans le même temps celles-ci violent les droits humains et environnementaux fondamentaux à l'étranger, du fait de leurs activités. Il s'agit là d'une contradiction à laquelle, en tant qu'entrepreneur mais aussi en tant que citoyen suisse, je ne peux rester indifférent.

Quel serait l'impact de cette initiative sur le groupe Stämpfli, grand groupe du secteur de la communication et de l'édition, qui compte quatre filiales et près de 400 collaborateurs, si celle-ci était adoptée ?

Comme nous n'exportons quasiment pas et que nous importons uniquement du papier certifié, notre entreprise n'est pas directement concernée.

Tout comme la plupart des quelques cent chef-fe-s d'entreprise qui soutiennent l'initiative.

L'argument selon lequel seules les entreprises qui sont concernées doivent s'exprimer sur cette initiative est pour moi l'un des arguments classiques mis en avant pour tenter d'empêcher toute critique. Sur la question de l'initiative pour des multinationales responsables, il ne s'agit pas simplement de mon entreprise mais d'une question qui concerne l'ensemble de la société. Cette initiative, je me dois d'y répondre en tant que citoyen, tout comme n'importe quel citoyen d'ailleurs, et en tant que citoyen, chaque initiative me concerne.

Cet engagement est-il consécutif à un événement personnel dans votre vie ?

Quand j'étais jeune, j'ai beaucoup lu sur les dictatures en Amérique du Sud et sur l'Apartheid en Afrique du Sud. Hélas, ce n'est qu'à l'âge adulte que j'ai réalisé que la Suisse avait fermé les yeux sur certains événements politiques durant la Guerre froide et que les banques avaient joué un rôle prépondérant. Ce constat m'a ouvert les yeux. J'ai commencé alors à m'intéresser de plus près au rôle de la Suisse au niveau international.

Que pensez-vous de l'éventuel contre-projet à cette initiative ?

Les discussions actuelles autour du contre-projet font apparaître encore quelques ambiguïtés. Mais si ce contre-projet indirect peut accélérer les choses et permettre d'améliorer la situation, alors je crois qu'il serait tout à fait souhaitable de l'appuyer.

Interview: Nicole Gisler collaboratrice communication SPM



INITIATIVE MULTINATIONALES RESPONSABLES

L'initiative multinationales responsables demande que les entreprises qui ont leur siège en Suisse soient contraintes de tenir compte des droits humains et de l'environnement dans le cadre de leur activité internationale. Le 14 juin 2018, le Conseil national a adopté un contre-projet indirect à cette initiative, dans lequel il restreint le champ d'application de l'initiative, notamment concernant la responsabilité et la taille des entreprises. Le Conseil des Etats examinera le dossier lors de la session de printemps. L'interview avec Peter Stämpfli s'est déroulée en janvier (délai de copie avant la session).

www.initiative-multinationales.ch

PETER STÄMPFLI

Le Bernois Peter Stämpfli dirige, avec son frère Rudolf, le groupe Stämpfli, actif dans le secteur de la communication et de l'édition. Outre son engagement en faveur de l'initiative pour des multinationales responsables, il a également soutenu, par le passé, des contre-campagnes à des initiatives telles que l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » ou bien l'initiative pour le renvoi effectif des étrangers criminels. Peter Stämpfli fut membre du comité consultatif économique de Swisspeace pendant plusieurs années. Il fait également parti des membres actifs d'Amnesty International Suisse depuis de nombreuses années.